VAL ÈS DUNES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
HISTOIRES D'AVENIR

Procès-verbal de la réunion du

Conseil Communautaire exceptionnel du 28 mai 2026

Date de convocation : 13.05.2026
Date d'affichage 13.05.2026

Nombre de conseillers :	
En exercice	44
Présents	35
Titulaires	35
(Arrivée de Mme Lecomte à 18h40)	
Suppléants	0
Pouvoirs	5
Votants	**40**
Quorum	**23**

Délibération visée et publiée le 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-huit mai à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au gymnase de Bellengreville sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Étaient présents : Florence GUÉRIN, Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, Richard MARTIN, Stéphanie PACCAUD, Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, Philippe PESQUEREL, David BOUDET, Guillaume LECOEUR, Magali LONCLE, Laurence MAUREY, Emily ROMEIN, Céline FOUREZ, Cédric GABRIEL, Philippe PIARD, Alain PORQUET, Aurélie SIMON, Siegfried GLESSMER, Nicolas GENS, Yves LEBOURGEOIS, Angelique LEMIERE, Alexandra LEPINAY, Fabienne ROYER COCAIN, Céline VITCHEN, Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Patricia LECOMTE, Didier LEMONNIER, Régis CROTEAU, Alexandra ENAULT, Olivier GUILLEMETTE, Chrystelle MARIE DIT ASSE, Christophe SCHACHER, Damien HAUGUEL formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Adrien LECERF (pouvoir à Marie-Françoise ISABEL), Thomas LEROY (pouvoir à Lydie MAIGRET), Jean-Christophe CARON (pouvoir à Philippe PESQUEREL, Maria MONTERO (pouvoir à Angélique LEMIERE), Marie- Pierre JEANNE (pouvoir à Christophe SCHACHER),

Absents non-excusés : Jacques-Yves OUIN, Michel LAINÉ, Christian CALLEJAS, Pascal LEROY

Secrétaire de séance : Nathaly MONROCQ

↘ DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

N°2026/71 : Incorporation de l'immeuble sis16 route de Saint-Pierre-sur-Dives, 14370 Vimont, parcelle AB80, « bien sans maître », dans le domaine de la Communauté de communes Val ès dunes sur le fondement de l'article L.1123-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (biens sans maître)

Monsieur le Président fait l'exposé suivant :

Suite à la procédure de bien sans maître engagée depuis octobre 2024, et notamment à la publication de l'arrêté AG 2025-02 du 04/06/2025, applicable jusqu'au 04/12/2025, la Communauté de communes Val ès dunes doit se prononcer sur l'incorporation du bien sans maître avant la date limite du 04/06/2026.

Considérant qu'aucune preuve de propriété n'a été apportée malgré la manifestation d'un mandataire présumé, il est demandé au Conseil communautaire de poursuivre la procédure de bien sans maître en procédant à l'incorporation du bien dans le patrimoine de la Communauté de communes.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Décide d'incorporer dans le domaine de la Communauté de Communes VAL ES DUNES la parcelle cadastrée AB80, sise 16, route de Saint-Pierre sur Dives à Vimont, d'une superficie de 7032m2 ;

↳ Précise que cette incorporation sera constatée par un arrêté intercommunal du Président ;

↳ Autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à signer tous actes relatifs à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

Ann BAUGAS :

- Quelle décision a été prise quant à la question de remettre ou non une tablette numérique aux élus suppléants ?

Ce à quoi le Président répond que les suppléants seront aussi dotés d'une tablette numérique comme lors de la précédente mandature.

- Lors de la transmission des convocations et comptes-rendus aux conseillers municipaux, leur préciser que c'est pour « **information** » afin d'éviter les confusions et questionnements au maire.

Patricia LECOMTE :

En matière d'assainissement non collectif, les nouvelles dispositions d'accompagnement des particuliers commune par commune et non au fil de l'eau comme précédemment entrainent de l'incompréhension et les administrés défilent en mairie pour connaitre les nouvelles mesures d'aides et la date à laquelle leur commune sera concernée. Sans cette information, les maires sont dans l'incapacité de leur répondre.

Claude Foucher répond qu'il va s'occuper de cette demande et faire un zonage du territoire comme le préconise l'Agence de l'eau ainsi chaque commune saura.

La séance est levée à 19H10

La secrétaire de séance,

Nathaly MONROCQ

Le Président,

Philippe PESQUEREL

COMMUNAUTE de COMMUNES Val ès dunes